

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 07/06/2017
Date d'affichage : 07/06/2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry BOST

COMPTE RENDU DU 15 JUIN 2017

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

1) Régularisation voirie du chemin du Vincent donation Mme BRIDAY Martine épouse BETTIOL

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de régulariser une surface de la voirie située au chemin du Vincent. Monsieur le Maire a rencontré Mme BRIDAY Martine épouse BETTIOL propriétaire de la parcelle AC412. Une surface de 14 m² de cette parcelle est annexée à la voirie communale depuis de nombreuses années, il convient de régulariser ce dossier. Une division parcellaire doit avoir lieu afin que la commune devienne propriétaire de cet espace goudronné. Madame BRIDAY Martine épouse BETTIOL fait donation de la surface de voirie goudronnée de 14 m². Nous avons convenu ensemble que la commune prendrait en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil après avoir écouté l'exposé et à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2) Régularisation voirie « Les terres hautes » donation Monsieur Jean-Paul MAGAT

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de régulariser le dossier concernant la parcelle AI 150 d'une surface de 200m². En effet à l'époque Monsieur Pétrus MAGAT père de Jean-Paul, avait cédé une partie de sa parcelle AI 150 afin d'agrandir le virage situé à l'intersection de la « route de Pontcharra et du chemin du Chambon » Il avait été convenu que la commune régulariserait ce dossier de donation.

J'ai rencontré Monsieur Jean-Paul MAGAT propriétaire de la parcelle AI 150. Nous avons convenu ensemble que la commune prendrait en charge les frais de notaire suite à cette donation.

Le Conseil après avoir écouté l'exposé et à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3) VENTE DE LA PARCELLE AC 454 nouveaux acquéreurs

Monsieur le Maire informe le conseil du désistement de Monsieur DUBESSY Mathieu et Madame ROBINEAU Colette pour l'acquisition de la parcelle AC 454 située derrière le local voirie.

Il convient de rédiger une nouvelle délibération pour les nouveaux acquéreurs Monsieur et Madame COTE/DRUCHNANYE Stéphane domiciliés à Bully (Rhône) 12 Chemin du Gueret. Un acte notarié d'avant contrat va être établi par Maître DELORME de Pontcharra sur Turdine. Il sera indiqué que la vente de la parcelle AC 454 lot A d'une surface de 877 m² pour un montant de 62 500 €. Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4) Convention de groupement de commande pour le contrôle de sécurité des équipements sportifs et de loisirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation réglementaire de procéder à des contrôles périodiques pour les équipements sportifs et aires de loisirs (Gymnase, stade, écoles, aires de jeux...).

Il est proposé de constituer un groupement de commande avec la commune de Pontcharra sur Turdine pour établir un marché sur trois ans pour procéder à ces contrôles de sécurité.

Monsieur le Maire présente le projet de convention constitutive du groupement. La commune de Saint-Forgeux d'une part et la commune de Pontcharra sur Turdine d'autre part seraient chacune signataire du marché et responsable de l'exécution pour ce qui la concerne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le MAIRE informe que dans le cadre de la réorganisation des carrières liée à la mise en œuvre du « P.P.C.R. », de nombreux décrets publiés en 2016 modifient les dispositions relatives aux conditions d'avancement de grade fixées dans les statuts particuliers. Toutefois, certains décrets statutaires ont prévu des dispositions transitoires pour le traitement des tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2017 dans le but de ne pas pénaliser certains fonctionnaires qui auraient rempli les anciennes conditions d'avancement (en vigueur au 31/12/2016) et qui ne rempliraient plus les nouvelles conditions (applicables à compter du 01/01/2017). Ces dispositions dérogatoires sont limitées à certains cadres d'emplois. Ainsi, pour les agents relevant de la catégorie C, il convient d'appliquer les nouvelles conditions d'avancement (applicables à compter du 01/01/2017) à la situation administrative de l'agent acquise après le reclassement au 01/01/2017.

Un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2017. Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 mai 2017.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des rédacteurs catégorie B		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		
Rédacteur	1 poste à 35 h 00	
Cadre d'emplois des adjoints administratif catégorie C		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h 00 au 1 ^{er} janvier 2017	Demande de temps partiel à 80 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h 00 au 1 ^{er} janvier 2017	Demande Temps partiel à 50 %
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe		
Adjoint Administratif		
Cadre d'emplois des adjoints techniques catégorie C		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h 00 au 01/01/2017 1 poste à temps non complet 29/35 ^{ème} au 1 ^{er} janvier 2017	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h00 au 01/01/2017	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe		
Adjoint technique	1 poste à 35 h 00	
Cadre d'emplois d'ATSEM		
ATSEM principale 1 ^{ère} classe		
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet à 31.52/35 ^{ème} au 01/01/2017	
ATSEM 1 ^{ère} classe		
Cadre d'emplois d'Adjoint d'Animation		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe		
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe		
Adjoint d'Animation	1 poste à temps non complet à 4.73/35 ^{ème}	Contractuelle contrat article 3-2°

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6) Projet Educatif De Territoire (réforme des rythmes scolaires)

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante la réforme des rythmes scolaires conduit par un groupe de travail de trois communes aujourd'hui. Le PEDT est commun aux trois communes du territoire. Ces communes ont choisi de travailler ensemble afin de mutualiser leurs réflexions et établir un Projet Educatif De Territoire cohérent. A l'issue des dernières réunions, il a été décidé de reconduire notre partenariat avec les centres sociaux de Tarare pour l'animation des activités périscolaires.

A SAINT FORGEUX, l'emploi du temps sera le suivant :

Lundi, mardi et jeudi	: 08 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30	: école
Mercredi	: 08 H 30 à 11 H 30	: école
	: 11 H 30 à 12 H 30	: garderie
Vendredi	: 08 H 30 à 11 H 30	: école
	: 13 H 30 à 16 H 30	: activités périscolaires

Les garderies et études seront maintenues selon les horaires à préciser, dans l'amplitude horaire de 7 H 15 – 18 H 00.

Pour la rentrée 2017, la Commune devrait percevoir 50 € de l'état par enfant scolarisé. Et de 54 € maximum de la Caisse d'Allocation Familiale par enfant, versé directement aux centres sociaux de Tarare. La commission scolaire propose la gratuité des activités en 2017 en fonction des tarifs proposés par les centres sociaux de Tarare, sans présumer de la décision prise pour la rentrée 2018.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7) Information diverses :

L'ouverture de la boulangerie ne pourra se faire que fin juin.

Nous avons reçu un courrier de la paroisse pour une demande exceptionnelle de subvention pour la réfection du caveau des prêtres le devis s'élève à 1670 € T.T.C je propose que l'on verse une subvention exceptionnelle de 1000 €. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Faire une demande de devis pour la mise en place d'une main courante dans le cimetière. Madame DUJARDIN-REY Chantal intervient et informe qu'une tuile sur le muret du nouveau cimetière est cassée et qu'il faudrait procéder à son remplacement.

En ce qui concerne la croix de Ronzière qui a été volée, je vais contacter la marbrerie SION afin que l'on procède à la mise en place d'une nouvelle croix.

Les classes en 7 remercient la Municipalité pour l'organisation et le prêt de matériel et l'aide apportée par les agents techniques concernant les festivités des classes qui se sont déroulées au mois d'avril.

Remerciement des Gazelles 69 pour la subvention.

L'association la Gaulle Turdinoise remercie la municipalité pour le versement d'une subvention exceptionnelle qui est consacrée au nettoyage des berges du Torrenchin.

L'association du beaujolais gourmand fait son assemblée générale le jeudi 29 juin à 19h30 à la petite salle des fêtes de Saint-Loup vous êtes cordialement invités.

TOUR DE TABLE

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

A participé à l'assemblée générale des Centres sociaux de Tarare. Le rapport d'activité de 2016 est au secrétariat de la Mairie. Présentation des différents permis de construire et de demandes préalables depuis le dernier conseil municipal en date du 27 avril dernier.

Monsieur Daniel CHAUD :

Un marché à procédure adapté va être lancé pour les travaux de voirie communale, les travaux seront à réaliser en septembre.

Concernant les travaux pour la montée des Grives, canalisation des eaux pluviales, j'ai reçu un devis de 7 700 € de la société de Montvernay, je fais la demande d'un autre devis. Les travaux de cheminement piétonnier sont terminés la facture s'élève à 3 700€

J'ai retenu 3 saisonniers pour la période estivale allant du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, aucun jeune de la commune n'a présenté de demande.

Afin que les agents techniques puissent travailler dans de bonnes conditions est-il possible de mettre en place les horaires d'été. Monsieur le Maire réfléchit à cette demande et donnera une réponse très prochainement.

Il ne reste que le Martin pour le passage de l'épareuse, en effet des travaux sur la RD27 ne permettraient pas son passage pour aller à ce hameau.

Madame Christelle LAFFAY :

Rappel de différentes dates : Barbecue le vendredi 30 juin à partir de 18 h 00 au stade avec les élus et les agents.
Soirée du Cinéma en plein air séance gratuite, le vendredi 4 Août à partir de 21h30-22h00 à la tombée de la nuit le film est « Moonrise kingdom » organisé en partenariat avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
La commission communication se réunira bientôt pour l'élaboration du prochain Trait d'Union.

Monsieur Dominique DEVOS :

Présentation des différents travaux réalisés dans les bâtiments communaux : L'installation du système pour le rangement et le stockage des rouleaux plastiques dans le local du basket. Une notice a été posée pour le rangement, pour avoir le repère des emplacements de chaque chose et qui doit être respecté scrupuleusement. Volet roulant à la salle Polyvalente, volets roulants dans les classes du bas de l'école publique.

Le WC du local sanitaire de l'aire de camping -car a été remplacé par notre agent, en effet celui-ci avait été cassé lors des festivités des classes au mois d'avril.

Validation des différents devis du dossier des amendes de Police 2016 (Radars pédagogiques, barrières, coussins berlinois, panneaux de signalisations).

Des devis vont être demandés pour la réalisation de travaux d'accessibilités de la salle d'animation, bibliothèque ...

Monsieur le Maire prend la parole et remercie Monsieur DEVOS Dominique pour ce rangement réalisé dans le local basket.

Mme Françoise GAGNIERE :

Demande, quand est-ce l'ouverture de la boulangerie ? Et que se passe-t-il ? Monsieur le Maire informe que des difficultés administratives ont compliqué le dossier et la boulangerie n'ouvrira pas fin juin. Aucune date à ce jour d'ouverture n'a été communiquée.

Monsieur Julien BOLVY :

Lors de l'Assemblée Générale de l'amicale sportive de Football Monsieur le Maire a reçu la médaille de Vermeille pour ses 50 ans d'obtentions de licence au club. Le Budget pour la saison à d'un déficit de 1 300 €

Lors de l'Assemblée Générale du Tennis de Table il a été décidé que le club de Pontcharra absorbe le club de Saint-Forgeux. L'Union Sportive de Saint Forgeux ne comprend dorénavant, que la section de gymnastique.

Les responsables de l'association FOR DANCE recherche des bénévoles pour assurer la pérennité du club, en effet plusieurs dirigeantes partent du bureau.

Comité des Fêtes, pour la fête d'automne du 21 et 22 octobre, le comité souhaite faire venir les pompiers section gymnastique, pour cela il souhaite obtenir le gymnase, cette manifestation ne peut se dérouler que dans un gymnase. Monsieur le Maire indique, que c'est possible mais qu'il faudrait prévenir les associations et les écoles qui utilisent le gymnase en amont, afin qu'ils puissent s'organiser au mieux pour leurs activités, attention notamment aux clubs sportifs qui n'ont pas forcément eu les dates des tournois au moment de l'envoi de l'information par mail.

Nous avons reçu un courrier de l'amicale boule nous demandant s'ils peuvent créer 6 jeux de boules temporaires à l'espace du Tram pour le 2 septembre 2017, l'aire de camping-car serait fermée au moins deux jours avant la manifestation. Monsieur le Maire donne son accord.

L'union musicale à changer de bureau, la nouvelle présidente est Chloé GRANJARD, Monsieur le Maire se félicite pour cette nomination, en effet il n'y a pas assez de jeunes bénévoles pour diriger les associations.

Pour le forum du mois de septembre le club de scrabble sera présent.

Il est demandé de bien vouloir faire le débroussaillage sur « le chemin du Gorgeret ». Monsieur Daniel CHAUD indique que les brigades vertes qui intervenaient sur nos chemins de randonnées ont changé leur coût d'intervention, ce qui revient à la commune beaucoup plus onéreux.

Monsieur Le Maire :

Informe de la réunion avec la SEMCODA et EPORA, le planning présenté par EPORA concernant la démolition et la vente à la commune du tènement FOUILLAT et de la Maison de Monsieur LANQUETIN (diagnostic de désamiantage qui prend énormément de temps, ainsi que le MAPA pour la démolition) ne convient pas du tout, j'ai demandé qu'un autre planning soit établi afin que les travaux soient réalisés 1^{er} trimestre 2018.

Monsieur le Maire indique qu'il a participé, le circuit s'est fait en car, à la visite des différents sites des collectivités membres de l'agglomération de l'Ouest Rhodanien dans le cadre de la création du SCOT pour notre territoire.

En ce qui concerne l'arrosage automatique situé route de Pontcharra sur Turdine, il faudrait que celui-ci se fasse bien plus tôt le matin et revoir l'orientation des buses, il y a des débordements d'eau assez importants sur la route.

Faire nettoyer la rue des pavés de mauvaises herbes poussent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20